Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-213502552-20260915-2026_51CM-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernadette LETANOUX, maire
Date de la convocation : 09/09/2026 adressée par voie électronique le 10 septembre 2026 et affichée en mairie le même jour.
Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents : 13 ; Votants : 15
Étaient présents : MM. et Mmes Bernadette LETANOUX, Stéphane PRULHIÈRE, Brigitte NICOLAS, Sébastien SALIOU, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, Armel DENIS, Nadège LESSIRARD, Betty CADOT, Carmen MAUDET, Yannick DANIEL, Mathieu JEANNIN, Aglaé DE GRAAF.
Était absente : Mme Morgane MARZIN ayant donné procuration à Brigitte NICOLAS, M Fabien ALIX ayant donné procuration à Armel DENIS

N° 51-2026 : MODIFICATION DES DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Rapporteur : Mme Le maire

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses dispositions relatives à la composition du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu les délibérations N° 24-2026 et 25-2026 du conseil municipal en date du 07 avril 2026 fixant le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS et procédant à leur désignation ;

Vu la démission de M Stéphane PRULHIÈRE, membre élu du conseil d'administration du CCAS, en date du 01er septembre 2026 ;
Considérant qu'il n'existe plus de candidat non élu sur la liste présentée lors de la désignation initiale ;
Considérant qu'il y a lieu de procéder à son remplacement pour la durée du mandat restant à courir ;
Considérant que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire

MME le Maire invite le conseil municipal à procéder au remplacement, à main levée, d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.
Election représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS :
S'est portée candidate :
- Mme Morgane MARZIN

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉSIGNE Madame Morgane MARZIN comme représentante du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS ;

PRÉCISE que l'intéressée siègera pour la durée du mandat restant à courir ;

AUTORISE Mme le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La secrétaire
Brigitte NICOLAS

Le maire,
Bernadette LETANOUX

MAIRIE DE ST-BENOÎT-DES-ONDES (Ille-et-Vilaine)